



Conditions générales de vente appliquées aux bilans de compétences

11 juin 2022

Sophie BRIGNANO sous la marque commerciale Des Idées Des Hommes, DIDH, assure la conception et la réalisation de prestations de bilan de compétences en présentiel et visioconférence.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par DIDH pour le compte d'un client. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Elles prévalent sur tout autre document et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du client.

Commande d'une prestation de bilan

Toute commande d'une prestation de bilan de compétences est formalisée dans une convention et/ou un programme d'accompagnement envoyé par DIDH au client. Ces documents contractuels sont obligatoirement signés par le client.

Conditions financières

Le tarif d'une prestation de bilan de compétences est indiqué en euros et hors taxe. Il sera majoré du montant de la TVA au taux en vigueur lors de la facturation.

Modalités de paiement et facturation

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur la convention et/ou devis accepté par le client.

La facture est adressée au client à l'issue d'une session de formation. Elle est payable comptant, sans escompte, à réception de facture par chèque ou par virement bancaire.

Pour les bilans d'une durée supérieure à 3 mois, un acompte pourra être éventuellement demandé au client au début de l'accompagnement. Cet acompte est payable comptant, sans escompte à réception de facture par chèque ou par virement bancaire.

Une attestation de présence et un dossier de synthèse sont fournis au client à l'issue du bilan de compétences.

Choix des locaux

DIDH s'engage à ce que les locaux choisis pour les prestations de bilan en présentiel soient conformes à la réglementation en vigueur avec notamment :

- un affichage des consignes d'incendie, du plan de localisation des extincteurs et des issues de secours,
- un respect des règles sanitaires et des gestes barrière en vigueur.

DIDH s'engage également à communiquer sur l'accès de la salle et de la formation aux travailleurs en situation de handicap et/ou à mobilité réduite.

Annulation de la formation

L'annulation d'une prestation de bilan de compétences est possible, à condition de le faire au moins 10 jours ouvrables avant le jour et l'heure du début du bilan par mail à l'adresse : contact@didh.fr

Passé ce délai, sauf cas de force majeure reconnus par la loi, toute annulation donnera lieu à une facturation de 50% du coût total du bilan. Une facture sera émise et n'aura pas valeur de convention de formation.

Responsabilités

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement de DIDH, adressé au client avec la convention, le devis et le programme du bilan.

DIDH ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par le client.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, DIDH est tenue à une obligation de moyen vis-à-vis de ses clients. DIDH ne pourra être tenue pour responsable à l'égard de ses clients ou de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultants d'un évènement fortuit ou de force majeure : maladie ou accident, désastres naturels, incendie ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de DIDH.

Propriété intellectuelle

L'ensemble des fiches de présentation, contenu, et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme utilisée par DIDH pour assurer les formations ou remis au client sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le client s'interdit d'utiliser, de transmettre, reproduire, exploiter tout ou partie de ses documents sans l'accord express de DIDH.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Les données seront recueillies par DIDH seront conformément à la réglementation en vigueur. DIDH s'engage également à protéger les données à caractère personnel.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 20 Juin 2018 et désormais en conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant.

Ce droit est exerçable en faisant une demande à l'adresse courriel sbrignano@didh.fr ou à l'adresse postale 37, rue Boisnet 49100 ANGERS à l'attention de Sophie Brignano.

Confidentialité

Toutes informations (hormis celles accessibles au public) dont DIDH ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles.

Chacune des parties s'interdit de les divulguer. Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants.

Droit applicable et juridiction compétente

Le droit français est le seul applicable. Tout litige relatif au non-respect des présentes conditions générales de vente à la commande et/ou à l'exécution d'une formation, fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris, quel que soit le siège ou la résidence du CLIENT, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Le droit français et le droit européen en matière de Protection des données à caractère personnel sont applicables aux rapports entre DIDH et le client.